

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	1
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

## Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 8 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 30.

**Étaient présents** : M. LE MAIRE, M. BORIE, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, M. ROUVEIROL, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, Mme DAVID, M. PONS Thomas, M. POIRET, M. BIGOU, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme TALET, M. KARKRI, Mme VERA. **Ont donné procurations** : Mme DUMONT, Mme TONEGUZZO-CASTAN, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS Christophe. **Absente** : Mme PETIT

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 25 Procurations : 7 Quorum : 17
---

La séance est ouverte à 20 h 37 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2017 est approuvé à l'Unanimité.

### **Information**

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal au cours duquel se tiendra le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 qui se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 et annonce que la séance d'approbation du budget se déroulera le jeudi 12 avril 2018.

Il aborde à présent l'ordre du jour de la séance et propose à l'assemblée de se prononcer sur la motion suivante :

	<h1>COMPTE-RENDU</h1>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	2
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

## **Approbation de la Motion de soutien aux Bénéficiaires des Contrats Aidés**

Le 24 août dernier, le gouvernement annonçait la fin des contrats aidés. Cette décision a été prise de manière unilatérale sans aucune concertation. Des milliers de personnes ont perdu leur emploi du jour au lendemain, n'ont pas pu renouveler leur contrat ou ont vu disparaître la perspective d'être embauchés avec pour seule issue celle de s'inscrire au pôle emploi et de rechercher un emploi avec les difficultés actuelles.

Depuis, de nombreuses collectivités, écoles, collèges et lycées, bon nombre de président(e)s d'associations expriment leur mécontentement. Nous le partageons.

En effet, si les contrats aidés ne sont pas la panacée, ils peuvent cependant être un tremplin pour une réinsertion professionnelle, rendre leur dignité à des personnes privées jusqu'alors d'emploi ou être le début d'une expérience professionnelle sans compter la formation qui accompagnait les contrats aidés de type « emploi d'avenir ». Socialement utiles, les contrats aidés, notamment dans le milieu associatif, permettent de répondre aux besoins des populations de notre territoire en mettant en place des actions de proximité dans tous les domaines : social, culturel et sportif, économique et solidaire.

D'ores et déjà, on constate l'impact négatif de ces suppressions d'emplois sur le fonctionnement du secteur associatif et pour notre collectivité notamment, dans les activités périscolaires.

Dans les écoles, les équipes se mobilisent. En effet, l'arrêt brutal des aides de la direction d'école désorganise les établissements ne permettant plus d'assurer le contrôle des accès en cette période de Vigipirate renforcée. Les nombreuses tâches que les directeurs confiaient à leur aide administrative ne peuvent plus être effectuées ou ne seront plus assurées prochainement (permanence téléphonique, accueil des retards...).

La mobilisation des enseignants, des élus et des parents d'élèves, à Vedène comme dans tout le pays, témoigne de l'importance de maintenir ces emplois.

Si nous pouvons partager l'analyse qui a été faite sur la précarité des contrats aidés, rien ne justifie leur suppression du jour au lendemain.

Le Conseil Municipal condamne cette décision non seulement difficile et inhumaine, mais économiquement et socialement inadaptée.

En adressant cette motion à M. le Préfet représentant de l'Etat, au Député de la troisième circonscription représentant la Majorité Parlementaire et aux Sénateurs de Vaucluse, les Elu(e)s de Vedène demandent à ce que le Gouvernement revienne sur sa décision en réemployant toutes les personnes licenciées ainsi qu'en engageant une réflexion de fond sur le développement de véritables emplois qui ont prouvé leur utilité sociale et économique.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	3
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal approuve la motion de soutien précitée, demande au Gouvernement, par la saisine du Préfet de Vaucluse, du Député de la 3<sup>ème</sup> Circonscription de Vaucluse représentant la Majorité Parlementaire et des Sénateurs de Vaucluse, de revenir sur sa décision en réemployant toutes les personnes licenciées et de s'engager dans une réflexion de fond sur le développement de véritables emplois.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des questions inscrites dans la rubrique finances.

**A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat**

**Finances**

**A1- Budget Principal – Décision Modificative n° 2**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 au Budget Principal qui s'équilibre en section de Fonctionnement à la somme de 983 557 € et à la somme de 604 863 € en section d'Investissement.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Abstentions

**A2 – Ouverture par Anticipation des Crédits d'Investissement 2018**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018 qui n'interviendra qu'en avril prochain, de l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Proposition adoptée par 22 Pour, 3 Contre et 7 Abstentions

**A3 – Avances sur subventions 2018**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'allouer, par avance, une partie des subventions de l'exercice 2018 au Centre Communal d'Action Sociale, à l'association AVAL ainsi qu'à l'association du COSEM afin d'en assurer le fonctionnement dans l'attente du vote général des attributions intervenant durant le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année, comme suit :

- Centre Communal d'Action Sociale.....	250 000 €
- Association AVAL.....	15 000 €
- Association du COSEM.....	6 000 €

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Contre

**A4 - Admission de Créances en non-valeur**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une somme de 597,65 € correspondant à des montants relatifs à des créances non recouvrées auprès de redevables au titre des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 (impayés cantine).

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	4
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Contre

**A5 – Transfert de la Collecte des Encombrants – Approbation du Rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du Grand Avignon concernant le transfert de la Collecte des Encombrants à la Communauté d’Agglomération au titre de sa compétence obligatoire et prend acte que le coût de ce transfert sera retenu sur l’attribution de compensation versée à la Commune chaque année, soit 9 509 € pour l’exercice 2017, puis 38 035 € en année pleine à partir de 2018.

Proposition adoptée par 22 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

**A6 - Transfert de la Compétence « Gens du Voyage » – Approbation du Rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du Grand Avignon concernant le transfert de la gestion de l’aire d’accueil des gens du voyage de la Commune à la Communauté d’Agglomération au titre de sa compétence obligatoire « Gestion, entretien et construction des aires d’accueil des gens du voyage » et prend acte que le coût en année pleine de ce transfert retenu sur l’attribution de compensation versée à la Commune chaque année, s’élève à 60 000€.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Abstentions

**A7 – Subvention Exceptionnelle à l’Association de Formation Chansons et Spectacles (AFCS84)**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d’attribuer une subvention exceptionnelle à l’association « AFCS84 » qui a repris les activités d’associations dissoutes et qui s’implique activement dans la vie locale, en vue de soutenir financièrement l’organisation d’un spectacle qui s’est tenu le 17 juin dernier à l’Autre Scène, pour un montant de 700 €.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Contre

**A8 – Dons de Mobilier à l’Association Les Restos du Cœur – section Bébé**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, et au titre de son action sociale, le Conseil Municipal, approuve la donation, à titre gratuit, à l’association « Les Restos du Cœur – Section Bébés » à Avignon, de mobiliers de bureau ne se trouvant plus utilisés par les services municipaux d’un montant total de 2 199,51 € et autorise le Maire à sortir ces équipements de l’actif communal.

Proposition adoptée à l’Unanimité

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	5
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

### **A9 – Construction du 3<sup>ème</sup> Groupe Scolaire – Création et Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'ouvrir l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), procédure permettant à la Commune de ne pas faire supporter au seul budget d'une année l'intégralité de la dépense liée à la construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire estimée à la somme 7 200 000 € (frais d'études compris), mais seules les dépenses à régler au cours de chaque exercice, soit 503 540 € pour l'exercice 2017, 2 877 000 € pour 2018, 3 610 000 € pour 2019 et 209 460 € pour 2020.

Proposition adoptée par 22 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

### **A10 – Remboursement de Sinistre n°2017-059**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le règlement amiable par la Commune à un commerçant vedénais du sinistre n° 2017\_059 relatif à la dégradation survenue sur le store de son commerce de centre ville au passage d'un véhicule des services techniques municipaux, pour un montant de 776,09 €.

Proposition adoptée à l'Unanimité

### **A11 – Candidature au dispositif « Planter 20 000 arbres en Vaucluse » - Aménagement du Parc Public Bardi**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le dossier de candidature à déposer par la Commune auprès du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif « Planter 20 000 arbres en Vaucluse » pour l'octroi d'une subvention en nature sous la forme de végétaux prêts à planter d'un montant estimé à 14 889 € destinés à l'aménagement paysager du parc public de l'espace Bardi, autorise le Maire à signer la convention à passer avec le Département de Vaucluse.

Proposition adoptée à l'Unanimité

### **A12 – CLSPD 2018 — Permanences de l'Association de Médiation et d'Aide aux Victimes – Aide Financière**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal s'engage à financer la prestation de l'AMAV, association qui œuvre en faveur des victimes d'infractions pénales et de lutte contre la violence, à hauteur de 1 000 € pour l'année 2018 en échange de la tenue de deux permanences mensuelles, les 1<sup>er</sup> et le 4<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois dans les locaux du Pôle Social « Jean Jaurès », place des Petits Ponts.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	6
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

### **A13 - CLSPD 2018 – Permanences du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles– Aide Financière**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal s'engage à financer la prestation du CIDFF, association qui œuvre en faveur des droits des femmes victimes d'infractions pénales et de lutte contre la violence, à hauteur de 1 200 € pour l'année 2018 en échange de la tenue d'une permanence mensuelle le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois dans les locaux du Pôle Social « Jean Jaurès », place des Petits Ponts.

Proposition adoptée à l'Unanimité

### **A14 – Extension du Dispositif de Vidéo Protection Urbaine (tranche n° 5) – Demande de subventions**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 159 617,64 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et auprès du Conseil Régional PACA à hauteur de 63 847,05 € au titre du Fonds de Soutien aux Forces de Sécurité pour la réalisation de l'extension du système de vidéo protection sur son territoire (tranche 5) dont le montant prévisionnel s'élève à 319 235,29 € HT, autorise le Maire à solliciter le soutien d'autres partenaires institutionnels et à signer toutes les pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Contre

### **A15 – Construction du 3<sup>ème</sup> Groupe Scolaire – Demandes d'Aides Financières sur les Exercices 2018/2019**

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite, dans le cadre de la construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire qui s'étalera sur les exercices budgétaires 2018 et 2019, des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux à hauteur de 160 000 € pour 2018 et 160 000 € pour 2019, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 181 344 € pour 2018 et 352 000 € pour 2019, auprès du Conseil Régional PACA au titre du Fonds Régional de l'Aménagement des Territoires à hauteur de 200 000 € pour 2018 et 200 000 € pour 2019, et auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat de Transition 2017, à hauteur de 90 661 € pour la seule année 2018, autorise le Maire à solliciter le soutien d'autres partenaires institutionnels et à signer toutes les pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des points inscrits en Urbanisme, Affaires Foncières et Travaux.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	7
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

## **B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux**

### **B1 Urbanisme**

#### **B1-1 - Autorisation donnée au Maire en vue du Dépôt et de la Signature d'un permis de construire pour la construction d'un 3<sup>ème</sup> Groupe Scolaire**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal l'autorise à déposer et signer un permis de construire pour la construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire qui sera implanté sur le site Bardi comprenant 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires, un espace dédié à l'accueil ainsi qu'un autre destiné à la restauration pour une surface totale au sol de 2 050 m<sup>2</sup>.

Proposition adoptée par 22 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

#### **B1-2 – Validation du Scénario et mode opératoire pour l'Opération Centre-Ville**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide de valider le scénario de requalification urbaine du Centre Ville qui prévoit la construction de 150 logements en collectifs dont 40 % de logements sociaux en R+1 ou R+2, opération répartie en 2 tranches, la première concernant le secteur de la Rue de la République dont la cession interviendra en 2019 qui portera sur la construction de 77 logements et la réalisation d'une voie de liaison République/Place Petit Pont notamment, la deuxième concernant des parcelles donnant sur l'Avenue de la Libération à partir du carrefour République/Libération/Jouveau dont la cession interviendra en 2020 qui portera sur la construction de 73 logements et le réaménagement du carrefour précité, décide de la mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial, lequel prévoit notamment de mettre à la charge de l'opérateur une partie des travaux d'aménagement du domaine public nécessaires à l'accès et à l'amélioration de la desserte du quartier, autorise le Maire à signer tous documents à intervenir.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Contre

### **B2 Affaires Foncières**

#### **B2-1 – Echange avec soulte des parcelles BH 29 et BH 27 – Emplacement Réserve V4 - Modification**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'échange avec soulte entre un propriétaire et la Commune, d'un montant de 14 287 € au bénéfice de la Commune des parcelles BH 29 et BH 27 sises au droit du nouveau giratoire Rue du Cheval Blanc/RD53/53 x, échange déjà acté par délibération en date 6 octobre 2016 mais dont les superficies ont été réduites, l'emprise des travaux d'aménagement dudit giratoire ayant été modifiée, autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée par 22 Pour et 10 Abstentions

#### **B2-2 – Régularisation Emplacement Réserve V 11 – Régularisation**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'acquisition partielle à un administré de l'emplacement réservé n° V11 inscrit au Plan Local d'Urbanisme sur la parcelle AM 187 sise Chemin de Saint-Rasset pour un montant de 1 € en vue de procéder à la régularisation de l'élargissement dudit chemin, autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

**B2-3 – Approbation du Cahier des Charges pour la Vente Immobilière n° 2017-01**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges préalable à la vente de la propriété appartenant au domaine privé communal sise rue des Pénitents Gris, parcelle cadastrée section AI 123 d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>, autorise le Maire à poursuivre cette aliénation aux conditions énoncées dans le document précité.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

**B2-4 – Approbation du Bail Commercial avec la Poste**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le bail commercial à intervenir entre LOCAPOSTE et la Commune pour la location à usage de bureaux et locaux commerciaux pour l'exercice des activités du groupe La Poste, des locaux sis 22 Place du Petit Pont cadastrés section AI 29p appartenant au domaine privé communal, autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

**B2-5 – Réception des Travaux et Intégration dans le Domaine Public Communal des Voies, Réseaux et Espaces Communs du Groupe HLM Les Aires**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide l'intégration et le classement dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs du groupe HLM Les Aires, autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

**B2-6 – Avenant n°1 – Convention d'Intervention Foncière tripartite Etablissement Public Foncier PACA/Grand Avignon/Commune – Site Petit Flory**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention d'Intervention Foncière tripartite signée en date du 28 janvier 2016 entre l'EPF PACA, le Grand Avignon et la Commune portant sur le projet d'aménagement du site Petit Flory, prolongeant ainsi sa durée jusqu'au 31 décembre 2020, autorise le Maire à signer cet avenant.

Proposition adoptée par 22 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

**B2-7 – Avenant n°1 – Convention d'Intervention Foncière tripartite Etablissement Public Foncier PACA/Grand Avignon/Commune – Site Centre-Ville**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à la convention d'Intervention Foncière tripartite signée en date du 8 janvier 2016 entre l'EPF PACA, le Grand Avignon et la Commune portant sur le projet d'aménagement du site Centre Ville, prolongeant ainsi sa durée jusqu'au 31 décembre 2021, autorise le Maire à signer cet avenant.

Proposition adoptée par 22 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions



	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	9
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

## **B2-8 – Convention d’Intervention Foncière Etablissement Public Foncier PACA/Commune – Site Jean Bouin**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention d’Intervention Foncière d’une durée de 5 ans à passer avec l’EPF PACA qui exercera par là-même le droit de préemption urbain en lieu et place de la Commune sur les parcelles AL96, 97, 99, 175 pour partie, 282 et 283 d’une surface totale de 5 800 m<sup>2</sup> sises rue Jean Bouin, constituant ainsi une réserve foncière pour la Commune en vue d’y transférer dans le futur, la résidence d’accueil pour personnes âgées actuelle dont la capacité n’est plus adaptée à la population et qui n’offre aucune possibilité d’extension

*Mme Geneviève PELLEGRIN, Conseillère Municipale concernée par ce dossier, ne prend pas part au vote.*

Proposition adoptée par 21 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

## **B3 Information**

### **Rendu Compte des Déclarations d’Intention d’Aliéner déposées et des Décisions de Préemption ou de Non Préemption**

M. le Maire rend compte des déclarations d’intention d’aliéner réceptionnées en Mairie depuis le 30 août jusqu’au 8 novembre 2017.

M. le Maire donne la parole à Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l’Education, à la Petite Enfance et à l’Intendance, pour l’examen de la rubrique Education.

## **C – Éducation/Petite Enfance**

### **Education**

#### **C1 – Modification de la Carte Scolaire**

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l’Education, à la Petite Enfance et à l’Intendance, le Conseil Municipal confirme, au regard de l’évolution démographique de la Commune et dans l’attente de l’ouverture du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire, que la carte scolaire actuelle continue à affecter les enfants en âge d’être scolarisés selon leur lieu de résidence comme suit :

- **au groupe scolaire des Jardins:**
  - Le secteur à l’est de l’ancienne RD6 dont la limite est marquée par les Avenues de la Fonderie, Pierre de Coubertin et Charles de Gaulle.
  - Le secteur à l’ouest de l’ancienne RD6 limité à la contre allée ouest de l’Avenue de la Fonderie et les allées des Cyprès et des Mûriers.
  
- **au groupe scolaire Daudet :**
  - Le secteur à l’ouest de l’ancienne RD6 dont la limite est marquée par les Avenues de la Fonderie, Pierre de Coubertin et Charles de Gaulle.
  - Les groupes d’habitations les Tournesols, les Iris et les Lotus.
  - Les nouveaux logements situés à proximité du lotissement « les prés du Collège ».

	<h2>COMPTE-RENDU</h2>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	10
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

et autorise la municipalité à déroger à ce principe pour répartir les élèves de manière équilibrée entre les deux groupes scolaires et ainsi veiller à ne pas surcharger les effectifs d'une même section.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire donne à présent la parole à M. BORIE, Adjoint délégué à la Jeunesse, au Sport et à la Vie Associative, pour l'examen du point inscrit en rubrique Vie Associative.

**D – Jeunesse/Sport/Vie Associative/Culture/Animation/Tourisme/Promotion du Terroir Vie Associative**

**D1 – Convention Commune / Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse « Carte Temps Libre 2018 » - Approbation**

Sur proposition de M. BORIE, Adjoint Délégué à la Jeunesse, au Sport et à la Vie Associative, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention Carte Temps Libre à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pour l'année 2018, dispositif s'adressant aux enfants âgés de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans et constituant une aide aux familles allocataires « CAF » de conditions sociales modestes qui leur permet d'accéder à l'offre d'accueil ou d'activités de proximité sur la Commune, portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale (associations, services municipaux) ou dont les interventions sont reconnues localement, autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des points inscrits en sections Ressources Humaines et Administration Générale.

**E – Ressources Humaines**

**E1 – Avantage en Nature – Transparence de la Vie Publique**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et conformément à la loi 2013-907 ainsi qu'à la réglementation relative à la transparence de la vie publique, le Conseil Municipal prend acte qu'aucun élu communal ne bénéficie d'avantage en nature dans la collectivité, décide qu'un véhicule de fonction est mis à disposition de l'agent exerçant les fonctions de Directeur Général des Services, avantage évalué sur la base d'un forfait annuel de 40 % du coût total de location, entretien, assurance et carburant, que les agents du service intendance, restauration et entretien dont la présence est indispensable ou souhaitable entre 12 h et 13 h 30 sur leur lieu d'activités bénéficient d'un repas fourni par la collectivité, avantage en nature évalué à 9,50 € par journée et 4,75 € pour un seul repas, confirme qu'aucun élu ni agent ne bénéficie d'un logement de fonction.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	11
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

## **E2 – Mise à Jour des Ordres de Missions Permanents**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide de la mise à jour des ordres de missions accordés à des agents communaux exerçant des fonctions de direction ou d'encadrement mais également appelés à circuler sur le territoire départemental avec possibilité d'extension au périmètre du Syndicat Mixte du SCOT avec leur véhicule personnel pour accomplir leurs activités professionnelles, et approuve le versement d'indemnités de déplacement prévues par décret.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

## **E3– Recrutement d'Agents au titre du Recensement Partiel de la Population 2018**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le recrutement de 2 agents recenseurs en qualité de vacataires dans le cadre du recensement partiel annuel de la population communale à réaliser pour l'année 2018, précise que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de 7,08 € par adresse recensée et bénéficieront d'une participation aux frais d'essence de 60 €.

Proposition adoptée à l'Unanimité

## **E4– Modification du Tableau de l'Effectif Théorique du Personnel Communal – Création de 3 Postes d'Agent de Maîtrise à Temps Complet**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide la création de 3 postes supplémentaires d'Agent de Maîtrise afin de pouvoir nommer des agents municipaux suite à leur réussite au concours ou pouvant bénéficier d'un avancement par promotion interne et ainsi procéder à la mise à jour du tableau de l'effectif théorique du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

## **E5 – Recours de la Collectivité aux Contrats de Services Civiques**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide de la mise en place du dispositif de service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, autorise le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagement et les conventions de mise à disposition éventuelles auprès d'autres personnes morales, dit que les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100 €/mois seront inscrits au Budget de la Commune.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	12
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

## **E6 – Révision du Protocole d'Accord sur la Réduction du Temps de Travail**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et après avis favorables du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord révisé sur la réduction et l'aménagement du temps de travail applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dont les objectifs portent notamment sur la mise en conformité des dispositions et pratiques actuelles de la Collectivité avec la réglementation en vigueur sur le temps de travail, sur la qualité et la continuité du service rendu au public ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail des agents communaux.

Proposition adoptée à l'Unanimité

## **F - Administration Générale**

### **F-1 – Approbation du Conseil Municipal sur le nombre et la liste des Ouvertures dérogatoires de Dimanches des magasins de détail Année 2018**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet, conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, un avis favorable pour fixer, en 2018, à 5 (cinq) le nombre d'ouvertures dérogatoires de dimanche, soit les 14 janvier, 02, 09, 16 et 23 décembre.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Contre

### **F-2 - Approbation du Transfert de Droits d'Auteurs de l'ouvrage « Vedène, Regards sur un village de Provence » à la Commune – Cession à titre gratuit**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la cession à titre gratuit à la Commune des droits d'auteurs patrimoniaux proposée par les co-auteurs de l'ouvrage « Vedène, regards sur un village de Provence » en date du 16 octobre 2017, en ce qu'elle exercera le droit de reproduire et de diffuser cette œuvre au public, autorise le Maire à signer le contrat de cession à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

### **F-3 - Approbation de la Modification de la Convention de Location de la Salle de Capeau**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la convention de location de la salle de Capeau à titre payant portant sur la mise à jour du matériel et du mobilier mis à disposition du preneur et sur les modalités d'intervention du personnel municipal en cas d'urgence durant cette utilisation.

Proposition adoptée par 27 Pour et 5 Abstentions

### **F-4 – Convention de délégation à la Commune du Contingent de Logements Réservataires du Grand Avignon Opération Le Clos Alphonse Daudet - Approbation**

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur en lieu et place de Mme DUMONT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales, le Conseil Municipal approuve la convention de délégation du contingent de logements réservataires à la Commune par le Grand Avignon, garant bancaire de l'opération immobilière « Le Clos Alphonse Daudet » sise Avenue Alphonse Daudet et portée par Poste Habitat Provence, autorise le Maire à signer le document à intervenir.

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Référence	CM14122017
		Document du	15122017
		Version n°	1
		Page n°	13
<b>Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017</b>			

Proposition adoptée à l'Unanimité

**Rendu Compte de Décisions**

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2017\_143, 2017\_152, 2017\_153, 2017\_154, 2017\_155, 2017\_156, 2017\_157, 2017\_158, 2017\_159, 2017\_160, 2017\_161, 2017\_162, 2017\_163, 2017\_164, 2017\_165, 2017\_166, 2017\_167, 2017\_168, 2017\_170, 2017\_171, 2017\_172, 2017\_173, 2017\_174, 2017\_175, 2017\_176, 2017\_177, 2017\_178, 2017\_179, 2017\_180, 2017\_181, 2017\_182, 2017\_184, 2017\_185, 2017\_187, 2017\_188.

**F - Questions Diverses**

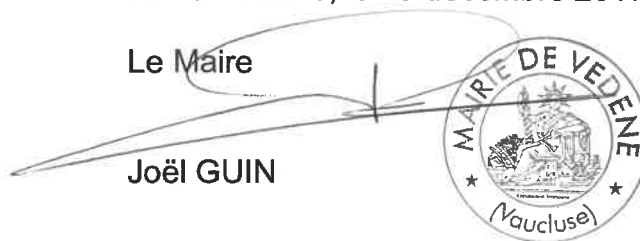
Après une information apportée par un membre du groupe Vedène Autrement concernant le rapport sur la qualité de l'air réalisé par AIR PACA à FOS SUR MER, celui-ci donne lecture d'une liste de questions relatives à la Gestion de l'Eau sur le territoire intercommunal et la décision du Conseil Communautaire du 17 juillet 2017 renouvelant le principe de la gestion privée de l'eau sous forme d'une Délégation de Service Public. A cet effet, sur les arguments avancés par le Maire justifiant cette décision, sont abordés la problématique de l'embauche importante de personnels nécessaires au fonctionnement d'une régie publique, le statut de ces personnels, la prise en charge de la facturation par la Direction Départementale des Finances Publiques qui ne serait pas assurée. Est posée également la question du contrôle de gestion que le Grand Avignon s'est engagé à effectuer sur l'activité du délégataire et qui n'avait pas été réalisé jusqu'à présent. Le Groupe Vedène Autrement donne enfin lecture d'une réponse de la direction générale des eaux de Paris suite aux affirmations concernant son dysfonctionnement et demande qu'il soit programmé un débat sur le sujet.

Après quelques échanges sur le sujet, M. le Maire annonce que ce débat ne se tiendra pas et clôt la séance à 23 h 50 en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Fait à Vedène, le 19 décembre 2017

Le Maire

Joël GUIN



**Affiché le 21 décembre 2017**

